

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE ROSNAY (VENDÉE)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

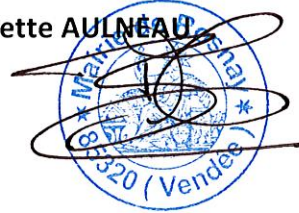
(Article L.121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie, le **lundi 2 mars 2026 à 19h00.**

Affiché le 26/02/26,

Le Maire

Bergerette AULNEAU



ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des décisions prises par le Maire dans l'exercice de ses délégations ;

Urbanisme

2. Droit de préférence parcelle boisée

Finances

3. Budget principal - Approbation du Compte Financier Unique
4. Affectation du résultat de l'exercice 2025
5. Vote du budget primitif de l'exercice 2026
6. Vote des taux de la fiscalité directe locale 2026
7. Participation financière - Régularisation de la prise en charge de l'entretien du terrain de football

Divers

8. Questions diverses ;
9. Informations diverses.